

de Villeroy. Il doit, Messieurs, vous être familier, il se rattache à vos origines. Aujourd'hui que vos statuts m'imposent l'obligation de parler devant une nombreuse et brillante assemblée, je ne peux oublier que la première séance publique de votre Académie eut lieu le 12 décembre 1724, au palais archiépiscopal où siégeait alors un des Villeroy. La qualité de protecteur et de chef de votre corporation, leur a appartenu jusqu'à la révolution française. Ces souvenirs ont leur prix, mais ils s'effacent devant l'importance du rang que cette famille a occupé dans les conseils de nos rois et dans l'administration de cette province. Les Villeroy ont en quelque sorte régné sur Lyon. Le gouvernement de notre cité était pour eux un apanage héréditaire. D'où leur est venue cette étrange fortune? Quel usage en ont-ils fait? C'est ce que nous allons essayer d'examiner.

Leur origine était des plus modestes ; c'étaient, avant le seizième siècle, de bons bourgeois de Paris, enrichis par le négoce et qui commençaient à s'élever par l'exercice de certaines charges municipales. Plus tard, au temps de leur grandeur, des complaisants ont essayé pour eux, comme pour Colbert, comme pour tant d'autres, de supposer une extraction chevaleresque en les faisant venir de Flandres ou de Bretagne, je ne sais à quelle occasion. Ces prétentions n'avaient aucun fondement, et d'après une tradition confirmée par les révélations plus explicites du chevalier de Courcelles, les Neufville se seraient fait connaître à Paris dès le quatorzième siècle, non comme grands seigneurs assurément, mais comme marchands de poissons de mer. Il faut que ce commerce de marée ait été lucratif pour qu'on le voie se perpétuer dans la famille pendant quatre générations consécutives. Mais avec la fortune, la position des Neufville ne tarde pas à s'accroître, et déjà ils comptent dans leur sein un receveur de Paris, un greffier de la Cour des comptes, un